

SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2014

(convocation du 20/02/2014)

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt huit février à vingt heures trente, le comité syndical du syndicat intercommunal scolaire GRATOT – LA VENDELEE – BRAINVILLE – SERVIGNY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de GRATOT, en séance publique, sous la présidence de Madame Anne HAREL, présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marlène JORET, Mme Jacqueline HUE, Mr FALAISE Léon, Mr GIARD Guy, Mr LESORT Bernard, Mr Michel LEMIERE, Mr HERVIEU Richard, Mme Nadège BERNARD, Mr CORBET Daniel, Mme Maryline LEBOUTEILLER, Mme Véronique LE BARILLIER, Mr BELLAIL Rémi, Mme Anne HAREL, Mme Stéphanie HAMCHIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme HERROD-TAYLOR Monique, Mme Eglantine LE BOUVIER, Mme Virginie LEDENTU, Mr BERNARD Frédéric, Mme Nancy LETELLIER.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie HAMCHIN

Ordre du jour de la séance

1. *Mutuelle du personnel*
2. *Indemnité de conseil du Receveur*
3. *Convention avec le Tourne Bride*
4. *Dossier agrément du Tourne Bride*
5. *Heures du personnel*
6. *Préparation du budget primitif 2014*
7. *Informations diverses*

Le compte rendu de la dernière séance a été approuvé.

Madame la Présidente informe le comité syndical que la commune de BOISROGER accepte de payer la participation aux frais scolaires pour les enfants LECLERC et VAN-LAEYS.

MUTUELLE DU PERSONNEL

Madame HAREL donne les informations concernant la mutuelle du personnel et la possibilité pour le syndicat de participer aux frais lorsque les mutuelles sont labellisées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide une participation de 20€ à chaque membre du personnel qui aura contracté une mutuelle labellisée.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE- délibération 2004-001-001

Le Comité Syndical,

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Lydie PERROT-LAMBERT, à compter du 1^{er} juin 2013.

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

FOURNITURE DES REPAS A LA CANTINE – CONVENTION AVEC LE RESTAURANT LE TOURNE BRIDE-délibération 2014-001-002

Madame la Présidente soumet au comité syndical un projet de convention avec le restaurant « le Tourne Bride » de GRATOT pour la fourniture des repas à la cantine.

Après en avoir délibéré, le comité syndical donne avis favorable pour la signature de la convention avec le Restaurant le Tourne Bride de GRATOT afin qu'il assure la fourniture des repas à la cantine. Tous pouvoirs sont donnés à Madame la Présidente pour la signature de tous documents se rapportant à cette affaire.

Madame HAREL informe le comité syndical que le dossier concernant la demande d'agrément faite par Mr et Mme POISSON est en cours.

HEURES DU PERSONNEL

Madame HAREL explique aux membres du Comité syndical que les heures du personnel devront être revues suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à partir de la rentrée prochaine ; une réflexion s'impose.

En ce qui concerne les horaires de travail de Madame Maryvonne POISSON, Madame HAREL informe le comité syndical qu'elle fait une heure de plus chaque jour car elle aide à la garderie le matin, ce qui modifie son temps de travail.

AVENANT PORTANT MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES- délibération 2014-001-003

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte et autorise Madame la Présidente, à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1^{er} mai 2014, de la manière suivante :

- Contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités moins de 50 agents : 5.93% ;
- Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1.64%

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

PROBLEMES A LA CANTINE

Monsieur GIARD donne lecture d'un courrier d'un parent d'élève concernant les doléances faites au niveau de la cantine dont :

- revoir les menus pour réaménager en fonction du goût des enfants et éviter la perte,
- bruit important et le personnel énervé, donc demande de décalage des repas et rétablissement de la discipline

Le comité syndical prend note de l'ensemble des observations et suggestions et des mesures seront prises pour améliorer le fonctionnement des différents services.

Liste des délibérations prises au cours de la séance :

- **2014-001-001 concours du Receveur municipal – attribution indemnité**
- **2014-001-002 fourniture repas à la cantine – convention avec le Restaurant le Tourne Bride**
- **2014-001-003 avenant portant modification du taux de cotisation d'assurance contre les risques statutaires.**

Signatures des membres présents à la séance

HAREL Anne	Présidente
GIARD Guy	1 ^{er} Vice-Président
HERVIEU Richard	2 ^{ème} Vice-Président
LE BARILLIER Véronique	Secrétaire
BELLAIL Rémi	Maire de GRATOT
CORBET Daniel	Maire de SERVIGNY
FALAISE Léon	Maire de LA VENDELEE
LESORT Bernard	Maire de BRAINVILLE
HAMCHIN Stéphanie	Membre
HERROD-TAYLOR Monique	Membre
HUE Jacqueline	Membre
LEBOUTEILLER Maryline	Membre
LEMIERE Michel	Membre
BERNARD Frédéric	Membre
JORET Marlène	Membre
LEDENTU Virginie	Membre
LE BOUVIER Eglantine	Membre
LETELLIER Nancy	Membre
BERNARD Nadège	Membre